

Un exemple éclatant de protection des espèces

Le 3 mars était la "*Journée mondiale de la vie sauvage*" (*UN World Wildlife Day*). Cette journée a été instaurée en 1973 dans le cadre de la *Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)*. Cette convention protège les espèces sauvages menacées (animaux et plantes).

La CITES a pour objectif principal de protéger les espèces menacées du commerce et de réglementer la détention et l'élevage. Mais l'intention de protéger les animaux et les plantes menacés d'extinction peut aussi être soutenue à petite échelle dans son propre jardin.

Contribution des jardiniers associés

Certains animaux sauvages se réfugient dans les jardins familiaux, car ils sont chassés de leur habitat traditionnel par l'agriculture et les activités de construction.

En créant des habitats diversifiés, nous pouvons, en tant que famille de jardins familiaux, protéger ces espèces évincées et contribuer à la préservation de la biodiversité.

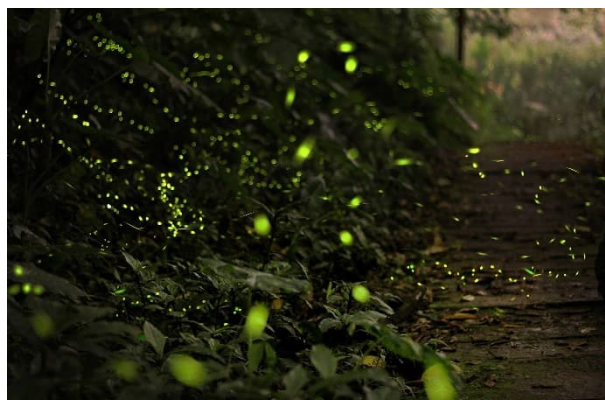


Pour les hérissons, on laisse les feuilles mortes et les tas de branchages. Les arbustes indigènes et les haies naturelles sont des refuges importants et une source de nourriture pour les oiseaux, et devraient être utilisés à la place des thuyas et des lauriers-cerises. Ces recommandations, ainsi que d'autres recommandations proches de la nature, sont heureusement déjà souvent mises en œuvre.

Dans cet article, nous voulons mettre l'accent sur un petit insecte qui fait partie des espèces menacées. Les jardiniers associés peuvent contribuer à sa préservation en lui offrant des habitats diversifiés et en pratiquant un jardinage proche de la nature.

Un exemple éclatant

Exactement ! Les lucioles sont un hôte rare mais d'autant plus apprécié dans son propre jardin. Chez les "petites lucioles" (*lucioles communes*), c'est le mâle volant qui donne son spectacle lumineux en été. Si l'on découvre en revanche une lumière fixe qui brille au sol, il s'agit de la femelle du "grand



ver luisant" qui tente d'attirer un partenaire désireux de s'accoupler.

Les vers luisants ne sont pas seulement beaux à voir dans le jardin, ils sont aussi d'importants auxiliaires. Les larves se nourrissent de préférence de limaces et d'escargots qu'elles tuent par leurs morsures empoisonnées.

L'exemple du ver luisant montre à quel point la diversité des habitats dans le jardin est importante.

Son *habitat* d'origine est constitué de lisières de forêt, de buissons, de prairies humides et de jardins. Au cours de son développement pluriannuel, le ver luisant a besoin de différents habitats. Il s'agit notamment d'endroits chauds au soleil et d'endroits humides à l'ombre, d'arbustes pour une meilleure vue lors de la recherche d'un partenaire, ainsi que de tas de branches et de murs de pierres sèches pour s'abriter. Pour les lucioles, une prairie de fleurs ou d'herbes serait idéale. Mais au moins dans une partie du jardin, il faudrait offrir un coin sauvage.

Les femelles sont particulièrement attirées par la chaleur dégagée par les tas de déchets de taille abandonnés. Mais il ne faut en aucun cas avoir l'idée de "déplacer" les vers luisants de leur territoire d'origine.

Le plus grand danger pour le ver luisant est l'utilisation d'*anti-limaces* et d'autres produits phytosanitaires synthétiques. Les engrais minéraux devraient également être remplacés par du compost et des engrais organiques. La *pollution lumineuse* est également un danger de plus en plus grand pour les insectes utiles lumineux. Les larves sont moins actives à cause de la lumière et la recherche fructueuse de l'accouplement est fortement perturbée. C'est pourquoi l'éclairage artificiel devrait être réduit au maximum. Les sources lumineuses nécessaires ne devraient éclairer que directement le sol. Pour réduire la durée d'éclairage, il est possible d'utiliser des détecteurs de mouvement.

Promouvoir la biodiversité

Même si nous nous sommes limités aujourd'hui au ver luisant, de nombreuses espèces menacées profitent naturellement de la diversité des habitats dans leur propre jardin. Par exemple, les escargots d'herbes avec des murs de pierres sèches sont un refuge idéal pour les espèces de lézards ou un sablonneux est le lieu de nidification idéal pour les abeilles sauvages menacées.



Non seulement les animaux mais aussi les plantes sont protégés par la convention sur la protection des espèces. Dans l'esprit de la biodiversité, le jardinier associé peut contribuer à la survie d'espèces rares en diversifiant les variétés d'herbes aromatiques, de fruits, de légumes et d'autres plantes. Échangez vos "trésors" avec vos voisins ou visitez l'une des bourses aux plantes rares pour atteindre cette diversité. Ainsi, les espèces qui ne font pas partie de l'assortiment de masse du marché de la construction

et du jardinage sont préservées et offrent à leur tour de la nourriture et des habitats alternatifs aux animaux.

La Journée mondiale de la *protection des espèces* (*UN World Wildlife Day*) n'est pas seulement une déclaration d'intention des Nations Unies. Nous, les jardiniers associés, pouvons soutenir les espèces sauvages menacées en jardinant de manière naturelle et en proposant une offre diversifiée d'habitats dans notre propre "petit coin de verdure".



Pour vous aider dans la mise en œuvre, nous vous recommandons le guide "[Des espaces verts diversifiés](#)" du [projet SYM: BIO](#).